A.D.F.I. NORD - PAS DE CALAIS - PICARDIE

A ssociation de Défense des Familles et de l'Individu, centre d'accueil et d'aide aux victimes de mouvements sectaires Association Loi 1901 déclarée en Préfecture du Nord le 9 juillet 1975 sous le n° 12639

Membre de l'UNADFI, reconnue d'utilité publique J.O. 07/05/96, Agrément Ministère DDIS et Membre de la FECRIS

RECU LE: DÉPARTEMENT DE LA SOMME BUREAU DU COURRIER Monsieur Daniel DUBOIS Président du Conseil Général de la Somme

Sénateur de la Somme Hôtel des Feuillants 43, rue de la République Direction Générale A 80026eAMIENS Cedex 01

développement sociel

14 DEC 2017

Lille, le 06 décembre 2007

COUR

Objet: Demande de subvention pour l'année 2008

Pièces jointes: Statuts de l'association - Copie du récépissé de déclaration en préfecture - copie d'insertion au journal officiel - compte de résultat 2006 -budget prévisionnel 2008 - rapport d'activité 2006 - liste des membres du CA - un

Monsieur le Président.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre association depuis plusieurs années et de votre soutien financier que vous nous apportez.

L'ADFI est un centre d'accueil, d'information, de documentation et de soutien au service des victimes directes ou indirectes de mouvements à caractère sectaire totalitaire. L'ADFI reçoit les familles et sortants de sectes sur rendez-vous personnalisé et travaille avec les pouvoirs publics et politiques.

Outre le service d'accompagnement d'ordre juridique et psychologique au bénéfice des familles et sortants de secte instauré en 2001, l'ADFI a, à la demande des familles, également mis en place depuis juin 2003 un service d'échange et d'entraide afin de permettre aux victimes de mouvements à caractère sectaire de trouver des pistes pratiques et un soutien compréhensif. Des réunions tous les quatre mois environ, dont la dernière en date du ler décembre 2007 s'est déroulée autour de quatre anciennes victimes venues présenter leur ouvrage relatant leur vécu sous emprise sectaire.

Depuis peu, les dérives sectaires sont considérées comme dépendance au même titre que la drogue ou l'alcool. Aussi, un Conseil Départemental de la Prévention et de la Délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes a été créé en juillet 2006 sous l'égide du Préfet du Pas de Calais, conseil dont fait partie désormais l'ADFI.

De plus, l'article 16 de la loi du 05 mars 2007 renforcant la protection de l'enfance prévoit l'existence d'un observatoire sur le territoire de chaque département et sous l'autorité du président du conseil général, chargé de recueillir et examiner les données sur l'enfance en danger, cas des mineurs victimes de dérives sectaires.

Nous renouvelons donc pour l'année 2008 notre action (rendez-vous personnalisés, conférences et forum de prévention, service d'accompagnement psychologique et juridique, service d'échange et d'entraide), qui s'étend sur l'ensemble du territoire Nord-Pas de Calais-Picardie, et nous développons de plus en plus la sensibilisation des personnels publics territoriaux pour une meilleure compréhension du phénomène sectaire.

Afin de pouvoir mener à bien ces différentes actions, je sollicite cette année de nouveau un soutien financier à hauteur de 1500 euros pour continuer à apporter une efficacité près des victimes de sectes.

Naturellement, je reste à votre disposition, Monsieur le Président, et vous prie de recevoir l'ex-pression de mes salutations distinguées.

> La Présidente de l'ADFI Nord Pas de Calais Picardie Charline DELPORTE.

Les photocopies des documents, ci-jointes, sont extraites de la documentation de notre association et sont réservées à votre seul usage privé et ne sont pas susceptibles de diffusion publique. L'ADFI Nord Pas-de-Calais Picardie décline toute responsabilité en cas d'inobservation de ces conditions.

19, place Sébastopol 59000 LILLE Tél: 03 20 57 26 77 Fax: 03 20 30 86 04 E-mail: adfi59@wanadoo.fr Accueil téléphonique du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que les jeudi et vendredi de 9h à 12h;

et sur rendez-vous.